L'an mil huit cent trente sept et le vingt un
Janvier, à cinq heures du soir, en la maison commune
par devant nous dominique Marcassus adjoint
au Maire et par lui délégué pour remplir les
fonctions d'officier public de l'état civil de la
Commune de horgues canton de tarbes Sud
Département des hautes pyrénées, a comparu
le sieur Jean tujague, Cabaretier domicilié à
horgues, lequel nous a présenté un enfant de
sexe masculin, né aujourd'hui à trois heures
de l'après midi, dans son domicile de lui
déclarant et de Catherine Duffau son épouse et
auquel il a déclaré vouloir donner le
prénom de Sebastien: les dites déclaration
et présentation faites en présence des
sieurs Jean doubline aîné cultivateur âgé
de quarante un ans, et Jacques Lavigne
Cultivateur âgé de vingt quatre ans domiciliés
à horgues et voisins du dit tujague dont
acte que les dits Doubline et Lavigne ont
signé avec nous non le père de l'enfant
pour ne savoir, après qu'il leur en a été
donné lecture.

HAUTES—PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

1837 - 1837-2 E 3/1204-NMD

01/21/1837

In the year one thousand eight hundred thirty-seven, on the twenty-first of January, at five o'clock in the evening, in the town hall, before us Dominique Marchand, assistant to the Mayor and delegated by him to perform the duties of public officer of the civil registry of the commune of Avèze, canton of Saugues, department of Haute-Loire, appeared Jean Tujague, cabartier (innkeeper), residing in Avèze, who presented to us a male child born today at three o'clock in the afternoon at his residence, of him the declarant and of Catherine Douffau his wife, to whom he declared he wished to give the first name Sébastien.
The said declaration and presentation were made in the presence of Mr. Jean Doubline the elder, farmer, aged forty-one years, and Jacques Marger, farmer, aged fifty-four years, both residing in Avèze. And they signed the present act after it was read aloud.